

1^{er} Janvier 2004

VOS DROITS ASSEDIC CHANGENT !

LE SAVIEZ-VOUS ?

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE ASSEDIC OU ANPE
SUR VOTRE NOUVELLE DATE DE FIN DE DROITS

VOUS ÊTES CONCERNÉS !

RÉAGISSONS !

- D'ores et déjà :
- 350 000 personnes vont être exclus des Assedic
 - les autres vont voir leur durée d'indemnisation amputée de plusieurs mois.

**Le collectif AC !
vous propose de
participer à une**



**réunion publique
le 16 janvier 2004
à 20 heures**

**à la Maison des Associations
rue du Coëtlosquet
57000 Metz**



A.C.! c/o SUD PTT 8, rue Gambetta BP 30193 - 57005 METZ Cedex 1

tél : 06.71.26.49.11



Indemnisation, on ampute



En Décembre 2002, le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC, ont signé un accord qui modifie la durée d'indemnisation des chômeurs, avec effet rétroactif à partir du 1er Janvier 2004. Les chômeurs en cours d'indemnisation sont concernés, y compris s'ils ont signé un PARE. Cela veut dire que, dans ce pays, un contrat signé n'engage que l'une des parties. Entre 600 000 et 865 000 personnes sont concernées et vont perdre jusqu'à 14 mois sur les allocations qu'elles croyaient garanties. Ceux qui ont entamé des formations ne pourront pas les finir. Les centaines de milliers de chômeurs ainsi radiés prochainement du système basculeront dans l'ASS.

ASS, on coupe



À la sortie des Assedic, on tombe dans les ASS, une allocation d'Etat de 387 euros net. Eh bien, pour le gouvernement, c'est trop. Le 1er janvier, cette allocation jusque-là illimitée ne durera plus que deux ans. Ou pour ceux qui l'ont déjà, encore 3 ans à partir du 1er juillet. Des centaines de milliers de personnes sont concernées. Exclus de l'ASS, ils pourront (éventuellement !) rejoindre le RMI. À peu près du même montant, direz-vous ? Mais versé par les départements, sur des critères moins certains (on peut le refuser ou le supprimer), et sans prise en compte pour la retraite. On passe d'un droit à une assistance.

RMA, l'esclavage



Le RMI net, c'est 362 euros par mois. Et le RMA, c'est quoi ? C'est un contrat de 20H de travail au Smic, soit 585 euros. Le RMIste travaillera donc 20H pour 223 euros. Et l'employeur, lui, avant de verser le salaire, empochera le RMI et n'aura que la différence à sa charge ! Qui fait la bonne affaire ? Le budget 2004 prévoit au moins 100 000 RMA (sur 1 million de RMIstes). Mais ce dispositif a peut-être surtout pour but d'accuser et culpabiliser le chômeur : il doit accepter n'importe quel travail dans n'importe quelles conditions. Ce qu'il faut, ce sont de véritables emplois, pour sortir de la précarité. Et un emploi, il aura de plus en plus de mal à en trouver, si le patronat, au lieu d'en créer, peut piocher dans ce nouvel esclavage moderne.

Vous pensiez que les intermittents étaient des privilégiés ?

Les artistes et techniciens qui font vivre la culture étaient rémunérés par une allocation fixe versée par les Assedic et par leurs cachets. Pour beaucoup, c'était la condition de leur survie dans des métiers où l'on travaille au coup par coup. Leur nouvelle convention durcit les conditions pour obtenir le statut (nombre d'heures et de cachets à fournir dans une période donnée) et rétrécit les prestations (durée et montant des allocations). Résultat prévisible d'ici un an : le tiers des intermittents virés de leur statut. Soit 30 000 chômeurs de plus. Et une vie culturelle appauvrie. Mais quelques milliards gagnés (à court terme du moins).

Le Collectif «Agir ensemble contre le chômage» ou «A.C.!» est constitué de salariés, de chômeurs, de syndicalistes, de représentants associatifs, et de toutes personnes physiques ou morales qui souhaitent agir pour la disparition du chômage. Son objet est de construire un mouvement contre le chômage et pour la création d'emplois, un des moyens essentiels étant la réduction massive du temps de travail, une réduction à 32 heures hebdomadaires sans flexibilité accrue ni annualisation, sans perte de salaire ni de pouvoir d'achat.